auros
LA CONVIVIALITÉ EN SUD-GIRONDE

# BULLETIN MUNICIPAL
# JUIN 2018

## Sommaire


1 - **Edito**

2 - **Déménagement mairie**
**GEMAPI**
**Infrastructures**
**RPA**

3 - **Ecole**
**Services**

4 - **Orchidées en fête**
**Comice agricole**

5 - **Agenda**

6 - **Infos pratiques**


## Votre mairie

est ouverte au public le

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 18h
Tél. : 05 56 65 40 99 - Fax : 05 56 65 44 59
Mail : auros@wanadoo.fr

## Bienvenue !

Le Conseil Municipal souhaite la bienvenue à tous les nouveaux arrivants sur la commune.
Le secrétariat de la Mairie se tient à votre disposition pour vous écouter et apporter aide et conseils.

**A propos de votre bulletin municipal ...**


Directeur de publication : P. Camon-Golya
Rédaction - Mise en page : I. Sabidussi
Distribution : Mairie


## Edito

Il semblerait que le soleil envisage de s'installer un peu plus durablement sur notre belle commune. Il était temps ! L'hiver a été long, froid et pluvieux mais les beaux jours nous font à nouveau aimer notre jardin, les barbecues et les soirées festives de plein air. J'en profite pour vous rappeler que les nuisances sonores de jardinage et de plein air sont réglementées. Vous pouvez vous reporter à l'article s'y référant dans ce bulletin.

**Budgets :**

Les comptes administratifs de 2017 ont été validés en mars et les budgets prévisionnels pour 2018 ont été votés au mois d'avril.
En voici les principales caractéristiques du compte administratif 2017:

**Dépenses de fonctionnement : 785 889,19 €**
**Recettes de Fonctionnement : 1 039 269,68 €**

L'excédent du budget fonctionnement 2017 est versé au budget investissement 2018. Grâce à cet apport, en 2018, nous consacrons une grande partie de nos investissements à la rénovation énergétique de la Résidence pour Personnes Âgées pour 450 000€, aux travaux de mise au normes PMR de la mairie (Personnes à Mobilité Réduite - installation d'un ascenseur) pour un montant de 256 592€, 80 000€ d'achat de matériel divers dont un nouveau tracteur tondeuse, 31 000€ d'informatisation à l'école, 20 200€ pour l'éclairage du second court de tennis,...

Le budget prévisionnel de 2018 montre une légère hausse pour les dépenses et stagnation pour les recettes par rapport au budget prévisionnel 2017. Il tient compte du fait que nous anticipions des exercices futurs plus difficiles budgétairement.

Nous envisageons une baisse conséquente de nos investissements lors des prochaines années si nos ventes de lots sur l'Ecoquartier ne décollent pas.
Aujourd'hui nous avons vendu 4 lots sur une première phase de travaux qui en propose 28. Des contacts sont avancés sur 3 nouveaux terrains et la commune va lancer un marché public pour mandater la vente (non exclusive) des lots à une agence immobilière. En effet un professionnel du secteur sera a priori meilleur que notre bonne volonté !

Au regard de tous les investissements publics effectués depuis plusieurs décennies dans la commune, les taux des taxes locales n'avaient pas bougés depuis 16 ans. Lors du vote des taux en avril dernier, une majorité d'élus a décidé de pratiquer une hausse de 2% de chaque taux.
Ainsi, la taxe d'habitation passe de 10,21 à 10,41%, la taxe sur le foncier bâti de 14,83 à 15,13% et le foncier non-bâti de 35,71 à 36,42%. Ces nouveaux taux nous placent toujours parmi les communes les moins imposées du Sud-Gironde.
A taille à peu près égales, certaines villes à 30km à la ronde tire 66% de leurs recettes avec les impôts et les taxes. A Auros les impôts et taxes n'en représentent que 33%.

Nous avons encore des projets dans les cartons pour les prochaines années et nous pensons malgré tout avoir les reins assez solides pour les mener à bien.
Je vous souhaite à tous un très bel été à Auros !

**Philippe Camon-Golya**

# Déménagement de la mairie

La mairie, comme tout **E**tablissement **R**ecevant du **P**ublic (ERP) est soumise à des obligations :
• relatives à la sécurité des personnes accueillies,
• d'accessibilité de l'établissement aux personnes à mobilité réduite.

Dans ce cadre là, des travaux sont actuellement en cours pour notamment la mise aux normes de l'accès handicapé (installation d'un ascenseur, réagencement de l'accueil...).

L'accueil mairie est donc déplacé le temps nécessaire à ces modifications, dans les bureaux des garages communaux (anciennement Ets Gerbec et Zubial), 10 route de Castets.

**Les horaires d'ouverture restent inchangés.**

# GEMAPI

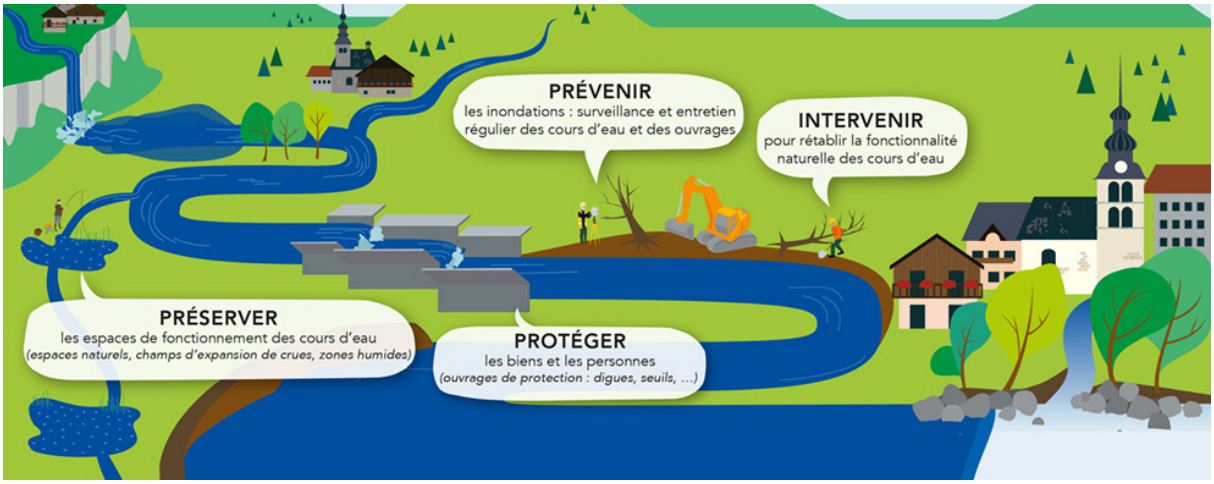


La **GE**stion des **M**ilieux **A**quatiques et la **P**révention des **I**nondations (**GEMAPI**) est une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) depuis le 1er janvier 2018.
Les actions entreprises dans le cadre de la GEMAPI sont définies en 4 items :
• Item 1 - L'aménagement des bassins versants
• Item 2 - L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
• Item 5 - La défense contre les inondations et contre la mer
• Item 8 - La protection et la restauration des zones humides

La CDC du Réolais en Sud Gironde a confié cette compétence (items 2-8 et 1-5 en dehors du secteur Garonne) aux différents syndicats des bassins versants (en ce qui nous concerne le **SMAHBB**, (**S**yndicat **M**ixte d'**A**ménagement **H**ydraulique des bassins versants du **B**euve et de la **B**assanne) afin d'assurer une prise en charge hydrographique cohérente du territoire.
*(Plus de précisions sur le travail du syndicat sur http://smahbb.fr/)*
Pour financer ces nouvelles charges, la CDC a mis en place une taxe GEMAPI par habitant et applicable dès 2018.

**Sont redevables :** toutes les personnes physiques ou morales assujetties :
• aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties,
• à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises.

**Sont exonérés :**
• Organismes d'habitations à loyer modéré,
• Sociétés d'économie mixtes,
• Redevables au nom desquels une cotisation de taxe d'habitation est établie au titre de ces locaux.

# Infrastructures

➥ Création d'abris bus :

• à l'arrêt Millehommes, route de Castets,
• à l'arrêt en face du syndicat agricole, route de Bazas (2019).

➥ Installation de l'éclairage sur le 2ème court de tennis.

# Résidence des personnes agées

Les travaux d'isolation et d'adaptation aux personnes âgées (remaniement des salles d'eau, rampes d'accès aux logements...) de la RPA sont prévus pour fin 2018 pour un montant de 450 000 €.

La municipalité travaille actuellement avec un cabinet d'architectes pour étudier les meilleures solutions techniques.

Les travaux seront subventionnés en partie par la CARSAT (**C**aisse **A**ssurance **R**etraite et de la **S**anté au **T**ravail).

## Rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires mise en place à Auros, depuis la rentrée de septembre 2014 a entraîné un passage à 4,5 jours et la mise en place de TAP (Temps d'Activité Périscolaire).
Devant la complexité à organiser ces activités, la difficulté à trouver des intervenants et le coût engendré, la municipalité a souhaité les arrêter et revenir à une semaine de 4 jours comme l'autorise le décret du 28 juin 2017.
Ce retour à 4 jours a été acté lors du dernier conseil d'école le 1er mars 2018.

Toutefois, l'équipe enseignante, a insisté sur la qualité des apprentissages dispensés le matin, l'attention et la concentration des enfants y étant optimales.

Les horaires d'école ont donc été modifiés en conséquence de façon à bénéficier de 3H30 d'enseignement consécutif des savoirs fondamentaux, le matin.

**Horaires rentrée 2018/2019** :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi,
de 8H30 à 12H et de 13H30 à 16H

Les horaires de ramassage du bus scolaire seront modifiés en conséquence.

## Auros à l'heure américaine

Grâce au travail acharné de Megan Martel, propriétaire avec son mari Julien de la maison chambres d'hôtes "Rouge Bordeaux", et à la collaboration de l'équipe enseignante, 28 enfants originaires d'une école franco-américaine de Berkeley, ville californienne située à l'est de la baie de San Francisco, ont été reçus dans notre village du 27 avril au 9 mai. Les petits américains ont été accueillis dans des familles d'enfants de CM2. Le programme concocté par Megan et l'école leur a permis de découvrir la diversité de notre territoire, tant au niveau traditionnel, qu'au niveau des paysages.
Cet échange, sans aucun doute, a été riche d'enseignements pour les enfants mais également pour les parents et beaucoup d'entre eux présents lors de la cérémonie du 8 mai 1945 ont pu témoigner du bénéfice apporté par ce type de projet; une bien belle cérémonie chargée d'émotion avec tous nos enfants américains et français, posant avec les instances supérieures pour la postérité ! Un très beau clin d'œil à l'histoire !

A noter, Megan et Julien Martel ne se lassent pas de faire connaître notre village Outre-Atlantique puisqu'ils ont reçu du 24 mai au 4 juin, des étudiants en management hotellerie-restauration originaires de l'université Stout Wine & Food du Wisconsin pour un programme d'étude d'été à l'étranger.

## Bibliothèque

La mise en réseau des bibliothèques du Réolais en Sud Gironde se poursuit !
Après Gironde sur Dropt et La Réole, c'est au tour d'Auros de devenir Médiathèque. Désormais, la même carte d'adhérent permet de retirer ouvrages et médias dans toutes les structures de notre CDC.
Le local sera, dans les mois à venir, relooké et les horaires et services offerts aux lecteurs augmentés.

**Horaires d'ouverture :**

Samedi : 16H - 18H
Mardi : 10H - 12H

## Couture

**"Le temps d'une mesure"**, l'atelier de couture d'Aurore Darmagnac a ouvert ses portes en décembre 2017 au 12 rue de Tauzia.
D'Aurore à Auros, il n'y avait qu'un pas que cette jeune femme aillassaise a franchi d'autant plus aisément que le village est idéalement situé pour l'exercice de son activité.
Elle réalise retouches, confections sur mesure que ce soit à partir d'un modèle apporté ou selon sa créativité, et petits travaux de décoration (housses de coussin, rideaux).

**Horaires d'ouverture :**

Lundi, mercredi : 14H-18H30
Mardi, jeudi, vendredi : 9H30-12H / 14H-18H30
Samedi : sur rendez-vous pour confection sur mesure.

**Renseignements :** 06 79 34 41 09 aurore.darmagnac@orange .fr

# Retour sur «Orchidées en fête»

3ème édition de la manifestation «Orchidées en Fête» organisée par l'AOA et un succès qui se confirme d'année en année !
Les amateurs de ces magnifiques fleurs sauvages ont pu, durant ces 2 jours, trouver leur bonheur avec un salon de l'orchidée, une exposition de timbres dédiés, des conférences sur le sujet, des concours : peinture sous forme de fresque et photos, sans oublier la traditionnelle visite du sentier de Monco, qui, comme nous l'a rappelé Jean Claude Courrèges, 1er adjoint au maire et intronisé à la confrérie de l'orchidée, avait été pressenti pour réaliser un parcours de santé sous la mandature de Maylis Coudroy de Lille !
Les jardiniers en herbe, quant à eux, ont pu trouver leur bonheur grâce au troc de plantes, au marché aux fleurs et aux conseils avisés de « Raymond le jardinier» de France Bleu Gironde.

Intronisation à la confrérie de l'orchidée

Fresque réalisée par les élèves de l'école

# Comice agricole

Le comice agricole du bazadais regroupe 7 cantons, tels qu'on les a connus avant la réforme (Bazas, Langon, Auros, Captieux, Grignols, Saint Symphorien, Villandraut). Il s'agit d'un rassemblement formé par les propriétaires et les fermiers du grand Sud Gironde, pour échanger les expériences de chacun afin d'améliorer les procédés agricoles.

**Il a pour objectifs de :**

• Valoriser le monde rural à travers différents corps de métiers (éleveurs, producteurs, artisans, etc...) pour une traçabilité exemplaire.
• Faire connaître à un public toujours plus nombreux, le savoir-faire des professionnels et l'authenticité des produits.
• Dynamiser l'économie locale et démontrer la vitalité du monde rural qui s'efforce chaque jour de préserver le patrimoine Départemental et Régional.

Différentes animations et concours se déroulent toute l'année dans le "canton" organisateur. Il s'agit, cette année, du canton d'Auros.

Concours de taille de vigne, de bûcheronnage, d'épamprage et de dégustation de vins ont déjà eu lieu, reste à venir un concours de labour le 28 juillet à Berthez avec une démonstration de ramassage de blé à l'ancienne. Ils sont ouverts à tous (exploitants, salariés agricoles, retraités...) et seront clôturés par une grande fête rurale dans laquelle vous pourrez découvrir ou redécouvrir des expositions sur les produits locaux, animations et activités diverses liées au monde rural.

**Elle aura lieu le 8 septembre à Auros, place du Foirail.**

**Programme de la journée :**

Matin : concours de bûcheronnage, défilé de chars à 9H30, démonstration de battage à l'ancienne.
Déjeuner : marché fermier avec produits du terroir.
Après-midi: palmarès et remise des récompenses des différents concours.
Toute la journée : marché paysan, vitrine de la production du canton, démonstrations (travail des chiens de troupeaux, ramassage du tabac....)
Soir : repas de clôture.

Comice 2011 : Char d'Auros

Battage à l'ancienne

L'osier, une production locale

# Agenda

## Le Choeur des Rugueux en concert

### Samedi 16 Juin - 16 H

**Eglise Notre Dame d'Auros**

Entrée gratuite
Organisé par le CCAS (Centre communal d'action sociale).

Choeur d'Hommes à l'énergie et la bonne humeur communicative – Chants du Monde et de notre Sud-Ouest natal.

## Rock'n Bike

### 16 & 17Juin

**Coyote Bar**

Entrée libre
Organisé par Coyote Bar et «Les Frangins».

Exposants, balades motos, restauration, concerts gratuits :
**Thomas Sarrodie - Twinchester Blues**

**Renseignements :** 06 23 80 51 15

## Les autres dates

### Juin

**21** : Fête de la musique au Coyote Bar et concert gratuit - A partir de 20H
**The Brothers** (Reprises Rock, Blues, chansons françaises)

### Juillet

**13** : Bal des pompiers - Grillades - Feux d'artifice - Organisé par l'amicale des pompiers

**21** : Disco KW EVEN'S - Soirée mousse - Grillades - Organisé par le comité des fêtes

### Septembre

**8** : Comice Agricole

### Octobre

**5,6,7** : Fête communale - Organisé par le comité des Fêtes

**31** : Halloween - Organisé par les 3A (**A**ssociation **A**nimation **A**urossaise)

# Distribution des sacs poubelle

Les sacs poubelle seront distribués, dans les **garages communaux**, **10 route de Castets**, les :

• **mercredi 27 et vendredi 29 juin** de **8H à 12H** et de **13H30 à 17H30**

• **samedi 30 juin** de **8H à 12H**

Merci de vous munir d'un justificatif de domicile. Vous pouvez vous faire représenter par un membre de votre famille, un voisin ou un ami, si vous êtes absents les jours concernés.

# Nuisances sonores

Les activités d'entretien des espaces verts sont réglementées dès lors qu'elles sont susceptibles d'être à l'origine de nuisances sonores pour les voisins. Elles sont généralement encadrées par des arrêtés préfectoraux qui définissent les périodes au cours desquelles ces activités peuvent être accomplies.

Cela concerne les tondeuses à gazon, les débroussailleuses, les coupe-bordures, les souffleurs de feuilles, les tronçonneuses, les taille-haies, les broyeurs de végétaux et tout autre matériel bruyant notamment de bricolage (scie, ponceuse, perceuse…). Les émissions sonores trop puissantes dans des créneaux horaires non autorisés peuvent faire l'objet de sanctions allant de la suspension des travaux, aux amendes en allant jusqu'aux poursuites pénales.

Entre 22H et 7H, on parle de tapage nocturne, mais en dehors de ces horaires, en pleine journée, le bruit peut aussi être sanctionné s'il ne respecte pas la règlementation.

Selon l'arrêté préfectoral daté du 22/04/2016, les horaires réglementaires pour entreprendre des activités bruyantes de jardinage, bricolage, rénovation sont les suivants :

**Les jours ouvrables : 8H30 à 12H30 – 14H30 à 19H30**
**Les samedis : 9H à 12H – 15H à 19H**
**Les dimanches et fériés : 10H à 12H**

Par ailleurs les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

# Déchets verts

Le brûlage des déchets verts (herbe issue de la tonte de pelouse, feuilles mortes, résidus d'élagage, résidus de taille de haies et arbustes, résidus de débroussaillage, épluchures) peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie.

**Il est donc formellement INTERDIT de les brûler à l'air libre**, y compris des feux de cuisson au sol et dans des dispositifs mobiles (incinérateurs) sous peine d'amende pouvant aller jusqu'à 450€.

Il est conseillé de transporter vos déchets verts jusqu'à la déchèterie de Langon ou, lorsque c'est possible, de les composter.

sictOm sud gironde
Service public des déchets

Pour répondre à la demande des usagers, à partir du 28 avril, le Sictom du Sud-Gironde modifie les horaires d'ouverture des samedis sur son centre de recyclage de Langon.

En effet, le centre de recyclage de Langon (3 rue Marcel Paul) sera ouvert de 9H à 18H sans interruption.
Ces horaires du samedi seront appliqués d'avril à octobre. De novembre à mars, les horaires du samedi seront de 9H à 15H45.

Pour les autres jours de la semaine, les horaires restent identiques : du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 13H30 à 17H.